

1<sup>er</sup> novembre 2011

11.432

**Question Théodore Buss**

**Départ de la Société MIG BANK**

La société MIG BANK, active dans le commerce des devises en ligne, a annoncé son départ du canton. Le Conseil d'Etat a indiqué avoir tout essayé pour retenir cette entreprise "à haute valeur ajoutée".

Cette société bénéficiait-elle d'exonérations fiscales?

Sommes-nous devant le cas d'une société qui spéculé contre le franc suisse avec le soutien des autorités?

Cosignataires: F. Jeandroz, G. Würgler, M. Zurita, L. Debrot, D. Angst, V. Pantillon, K. Phildius, P. Herrmann, T. Bregnard, D. de la Reussille et N. de Pury.